

SST – Initiale

çable par :

pôle

[Demander un devis](#)

Cette formation est finançable par :



Formation initiale
Sauveteur Secouriste du Travail

Personnel concerné - Métier visé

Tout membre du personnel volontaire ou désigné pour porter secours en cas d'accident. Dans tout établissement. Code du travail Art. R.4224-15 et R.4224-16 nouvelle version, circulaire CNAMTS n° 32/2010 du 03/12/2010

Objectifs

La certification de sauveteur secouriste du travail (SST) permet la validation de compétences, connaissances et savoir-faire permettant à tout individu formé et certifié de :

- intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la (aux) victime(s);
- contribuer à la prévention des risques professionnels au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Prérequis

- Disposer d'une aptitude physique permettant certains mouvements (s'agenouiller, aider une victime à s'allonger au sol, exercer des compressions thoraciques).

Détails de la formation

Déroulement du stage :

14 heures – Dans notre centre de formation ou en intra-entreprise. **Programmation possible les samedis.**

Entre 4 et 10 stagiaires au maximum.

IMPORTANT : La salle de formation doit être suffisamment grande pour permettre aux participants de pratiquer les exercices au sol. La tenue vestimentaire doit aussi permettre les manœuvres.

Méthode pédagogique :

Didactique en salle avec aide de vidéo projecteur, et support de cours. Mises en scène simplifiée d'accidents de travail simulés.

Contenu :

Programme conforme au référentiel technique de l'INRS :

Domaine de compétence 1 : Intervenir face à une situation d'accident de travail

- identifier les dangers
- rechercher les signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
- transmettre le message d'alerte.
- choisir l'action appropriée à la situation et surveiller la victime

Domaine de compétence 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

Formation pratique : Le grand nombre de mise en situation d'accidents simulés, lié à votre activité et aux postes de travail de vos salariés lors de la formation permet aux stagiaires de se confronter aux situations à risque potentiel de votre établissement et d'être à l'issue de la formation un acteur réel de secours et de prévention.

Modalités d'évaluation et validation des blocs de compétences

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des SST. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Grille de certification des compétences du SST ».

Le titulaire du certificat SST est réputé détenir l'unité d'enseignement Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC 1), conformément à l'arrêté du 5 décembre 2002 et à l'article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel de compétences de sécurité civile.

A l'issue de cette évaluation, une attestation d'évaluation et un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail seront délivrés au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Durée de validité : 2 ans

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

Suite de parcours

MAC SST à échéance des 2 ans.

Devenir référent SST dans son entreprise.

Devenir acteur de la prévention dans les institutions

représentatives du personnel.

Devenir formateur de SST.